



13 juillet 2023

(23-4731)

Page: 1/2

Conseil du commerce des services

Original: anglais

### NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

<b>1. Membre(s) adressant la notification:</b> Monténégro et Türkiye
<b>2. Date de la notification:</b> 11 juillet 2023
<b>3. Notification au titre:</b> <input type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input checked="" type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
<b>4. Parties à l'accord:</b> Monténégro, d'une part, et Türkiye, d'autre part.
<b>5. Date de signature:</b> 17 juillet 2019
<b>6. Date(s) d'entrée en vigueur:</b> 1 <sup>er</sup> juillet 2022
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> <p>L'Accord de libre-échange entre la Türkiye et le Monténégro a été signé le 26 novembre 2008. Au titre de cet accord, les deux Parties ont éliminé les droits de douane sur les importations de tous les produits industriels.</p> <p>Le protocole I et le protocole III, qui visent à élargir la portée de l'accord pour inclure le commerce des services et de nouvelles concessions agricoles, ont été signés le 17 juillet 2019.</p> <p>Au titre au protocole I de l'accord, les Parties se sont accordé des concessions pour certains produits agricoles tels que la viande, les fruits, les légumes, le chocolat, les pâtes, le fromage, le blé et les champignons.<sup>1</sup></p> <p>Au titre du protocole III, des dispositions relatives à des domaines tels que le mouvement temporaire des personnes physiques, les services de télécommunication, le commerce électronique, les services financiers et la coproduction de films et de séries télévisées ont été intégrées à l'accord.</p> <p>Les procédures internes de ratification des protocoles ont été menées à bien, et les protocoles sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022.</p>

<sup>1</sup> La série de documents pertinente est la suivante: WT/REG282. Les modifications affectant la mise en œuvre des aspects du présent accord relatifs aux marchandises sont prises en compte par la distribution d'une notification de modifications (WT/REG282/N/1/Add.1).

**8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:**

**communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique)**

**accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après:**

**Türkiye:** <https://ticaret.gov.tr/dis-iliskiler/serbest-ticaret-anlasmalari/yururlukte-bulunan-stalar/karadag>

**Monténégro:** <https://www.gov.me/dokumenta/3013ac8c-6315-4e9b-a36b-ad4c6d3afeb6>